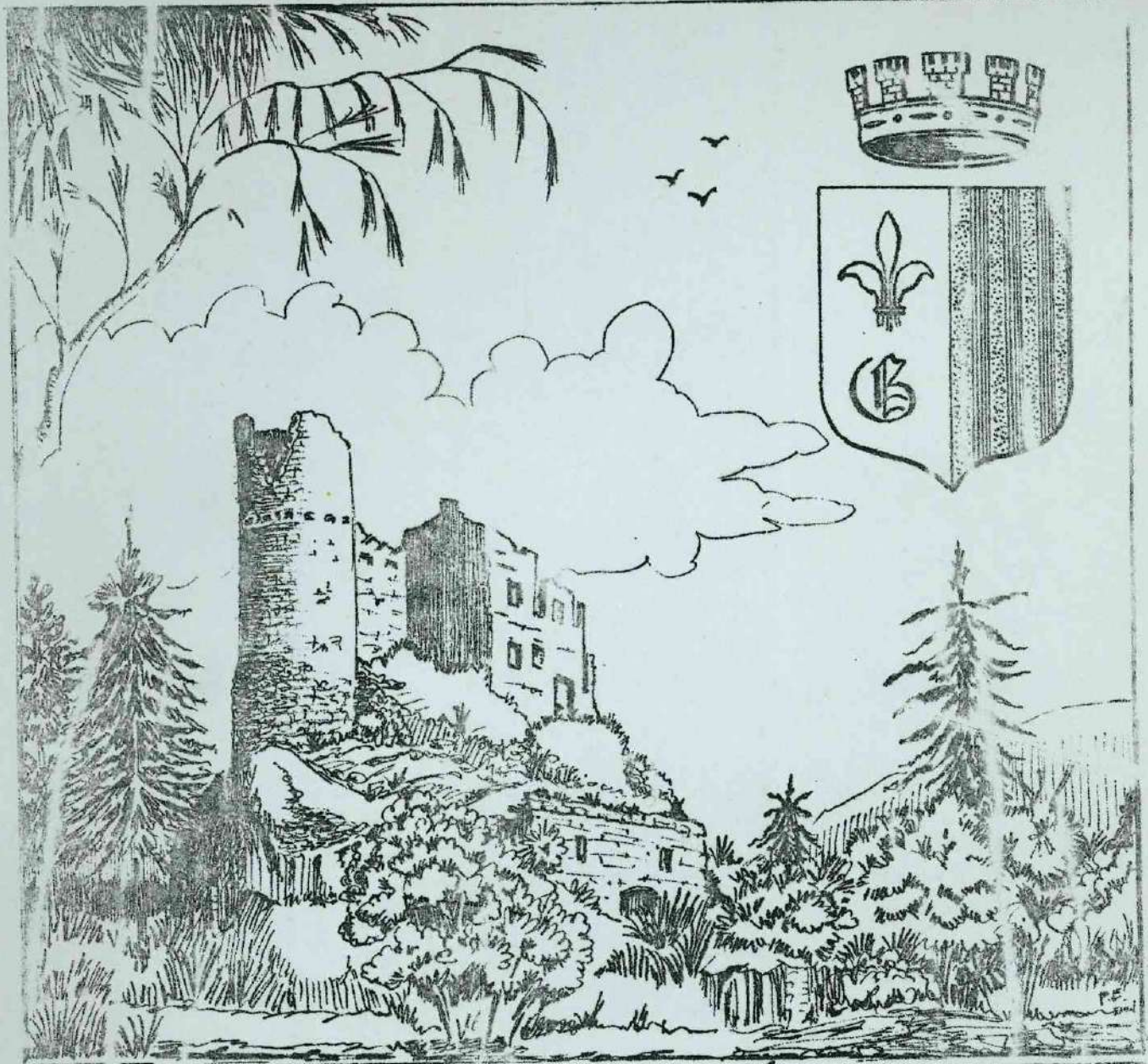


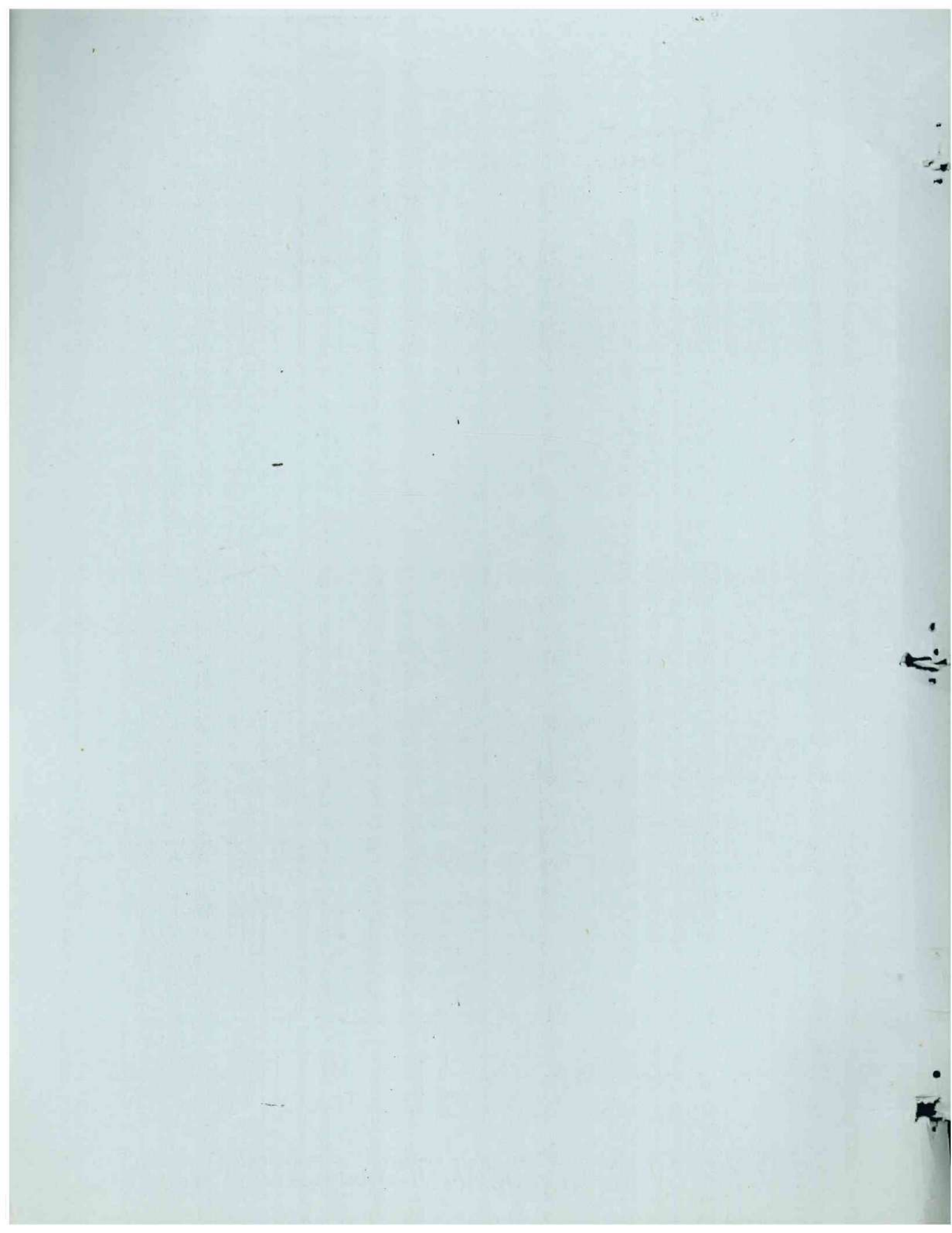
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY



DÉPÔT LEGAL N. 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L' EDITORIAL DU MAIRE

On a appris avec intérêt la création récente d'un syndicat de communes dénommé Syndicat à Vocation Multiple associant toutes les communes du canton de Guillaumes, à l'exception du chef-lieu. Cette décision a été annoncée avec éclat par la presse et au cours de plusieurs réunions dont certaines à caractère public.

Il est normal que notre absence soit remarquée avec étonnement. C'est pourquoi, est-il nécessaire d'expliquer les raisons de la décision d'un refus nuancé prise par le Conseil Municipal de Guillaumes.

La loi MARCELLIN avait essentiellement pour but de réduire le nombre des communes en France, jugé trop important, par le moyen de la fusion de certaines d'entre elles. En réalité, il y eut très peu de fusions aussi bien dans le pays que dans le département des Alpes-Maritimes. En prévision de cet échec, cette même loi modifiait le Code d'Administration Communale en vue de donner un pouvoir de décision à un syndicat de communes analogue à celui d'un conseil municipal. Quant au syndicat lui-même, il est toujours composé de deux membres par commune choisis évidemment par le Conseil Municipal.

Il y a dans ce mode de représentation des communes, une inégalité qui n'est pas juste et il y a même une altération de nos habitudes séculaires de démocratie directe dans la gestion communale.

En effet, dans un tel syndicat, chaque conseil municipal délègue son autorité à deux conseillers municipaux pour le représenter dans celui-ci et ceci quelle que soit l'importance de la commune et de sa population. De telle sorte, que la commune la moins peuplée est beaucoup mieux représentée que la commune la plus peuplée.

La loi MARCELLIN a de plus supprimé la distinction entre syndicat à vocation unique et syndicat à vocation multiple. Ce qui veut dire, en théorie au moins, qu'une commune peut être amenée contre son gré à participer à une action qu'elle ne désire pas, tout en étant obligé d'accepter le règlement financier établi par le syndicat.

Enfin, il faut savoir qu'une commune ne peut, de son propre chef, sortir de ce syndicat. Pour y parvenir, il faut l'accord de la majorité des membres.

Telles sont les raisons essentielles qui ont motivé le réflexe de prudence du Conseil Municipal de Guillaumes. Ce réflexe a été d'autant plus vif que nous conseillers sommes à même de juger très objectivement les avantages et les inconvénients des syndicats de communes puisque Guillaumes est déjà associée à d'autres communes dans les Syndicats de Valberg et de la Télévision.

En définitive, réuni le 3 septembre, le Conseil Municipal de Guillaumes après un large débat où toute l'assemblée s'est exprimée, a délibéré de la façon suivante :

Extrait de la délibération.

" De cette discussion, les points suivants doivent être retenus :

- 1 - La Commune de Guillaumes qui a une longue expérience des syndicats de communes sous leurs formes antérieures à la loi du 31 décembre 1970, veut éviter que l'entente qui existe entre toutes les communes de la Haute Vallée du Var, ne soit rompue à la faveur de décisions manquant d'équité.
- 2 - Le Conseil Municipal, tout en reconnaissant l'utilité de faire jouer la solidarité intercommunale dans un même secteur géographique, attire l'attention sur la difficulté de réunir des communes très diversifiées en population, en richesses capitalisées, en ressources budgétaires etc...
- 3 - Le Conseil Municipal estime qu'il est indispensable de consacrer le chef-lieu du canton à Guillaumes, en y fixant celui du syndicat. Il estime aussi que ce syndicat de communes doit tenir une place très importante, par substitution à la fusion des communes qui n'est pas désirée. C'est pourquoi, il doit être structurée en conséquence.

Dans cet esprit, il attire l'attention sur les difficultés de plus en plus grandes, inhérentes à la gestion communales dans les toutes petites communes, et sur l'utilité qui en découle de prévoir dès l'origine, la mise en place d'un secrétariat qualifié pour aider et renseigner les maires.

En définitive, le Conseil Municipal décide :

d'adhérer éventuellement à un syndicat de communes du Canton de Guillaumes et demande que l'arrêté d'autorisation prévoit :

- que le siège du syndicat soit à Guillaumes dans un local propre au syndicat et mis à la disposition par la Commune de Guillaumes.
- que le secrétariat soit assuré par un personnel qualifié, au service permanent des communes et des maires et d'une façon suffisante,

- que toute création d'investissement ou de service, ainsi que leur règlement financier, soit décidé en principe à l'unanimité des communes associées, ou le cas échéant, à la majorité des 2/3.

Le Conseil adopte à l'unanimité. "

En résumé, notre refus n'avait rien de catégorique. Il était fondé sur une analyse stricte des textes du Code d'Administration Communale. Il reconnaissait l'utilité dans certains cas de faire jouer la solidarité intercommunale. Pour éviter, dans la mesure du possible, des frictions entre communes, nous avons demandé certaines clauses de sauvegarde à inscrire dans les statuts dès la constitution du syndicat, et non pas après dans un règlement intérieur toujours révisable.

Enfin, la Commune de Guillaumes qui est la plus peuplée, la plus vaste, la plus riche en patrimoine, des communes du canton qui, toute en observant une stricte neutralité, ne s'était pas opposé au plan de regroupement communal proposé en application de la loi MARCELLIN il y a deux ans par le Préfet, malgré des incidences financières lourdes - plan départemental qui n'a pas eu de suite en raison de l'hostilité du Conseil Général - ne peut vraiment pas être accusée de faire secession dans notre canton.

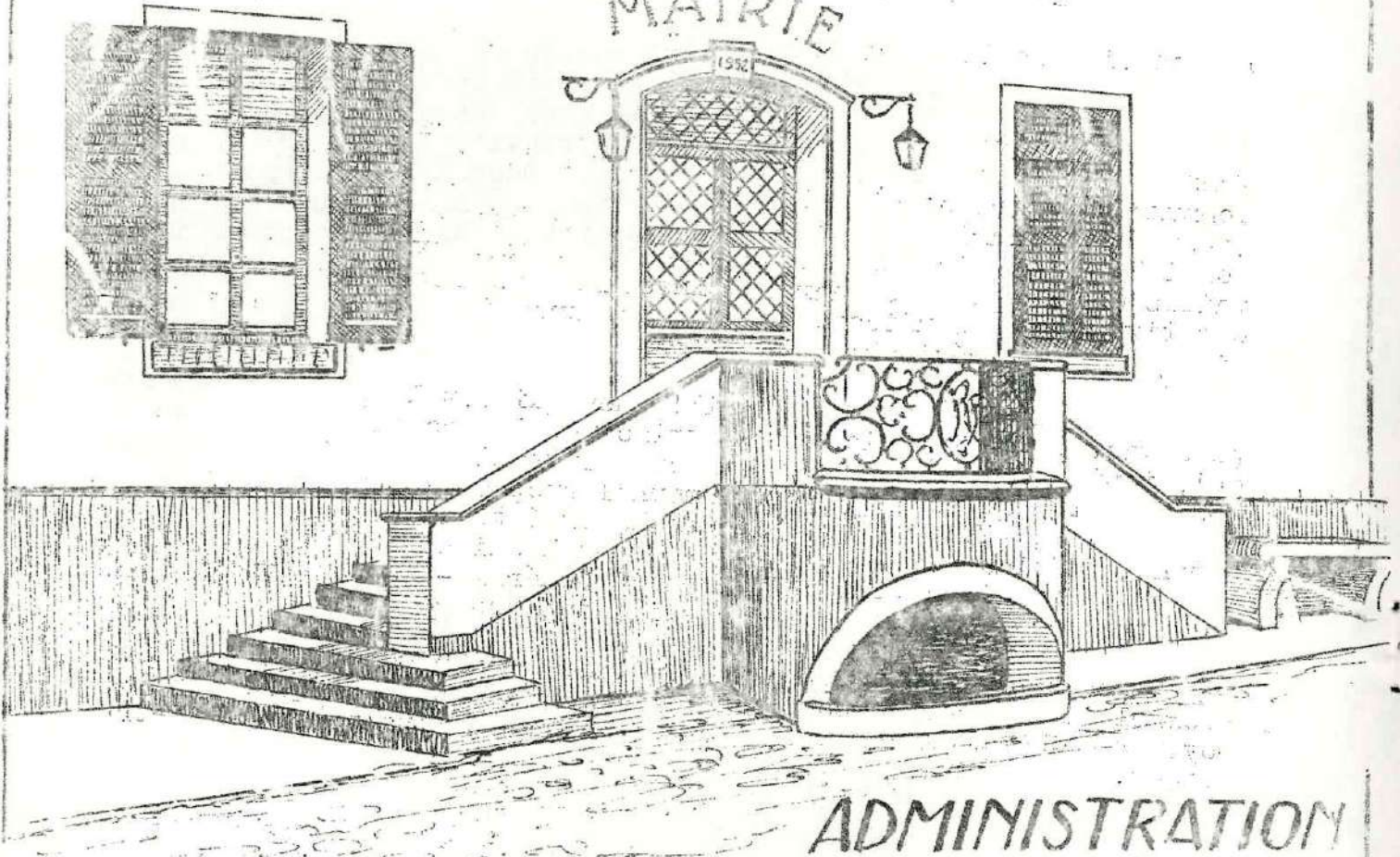
Son Conseil Municipal a simplement voulu maintenir du mieux possible les libertés communales ancestrales et protéger, par le moyen de certaines garanties, les ressources financières de notre budget.

Nous avons appris avec peine le décès de Monsieur Justin LAMBERTIN, survenu à Lyon, le 27 septembre dernier.

Nous tenons à adresser nos condoléances très émues à notre Préfet, Monsieur Pierre LAMBERTIN, fils du défunt.

ACTIVITÉS MUNICIPALES

MAIRIE



ADMINISTRATION

ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni deux fois.

Voici les principales décisions qui ont été prises :

Réponse à Monsieur PALMERO, Sénateur des Alpes-Maritimes.

Il s'agit de faciliter la constitution des conseils municipaux dans les communes dont la population sédentaire est par trop réduite.

Voici la réponse du Conseil Municipal à la lettre de Monsieur PALMERO.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur PALMERO, Sénateur des Alpes-Maritimes, l'informant de son intention d'obtenir une modification de l'article L 228 du Code Electoral sous forme de projet de loi.

Cette modification est motivée par la difficulté de constituer dans certaines communes, un conseil municipal complet avec la seule population sédentaire. Effectivement, ce problème existe en raison de l'exode rural qui est général mais qui affecte principalement certaines petites communes.

Le Maire ajoute qu'actuellement le Code Electoral autorise la présence d'un quart des conseillers choisis parmi les habitants ne résidant pas dans la commune. Le projet de loi défendu par M. PALMERO est ainsi libellé : " Toutefois, le nombre des conseillers qui ne résident pas dans la Commune au moment des élections ne peut excéder la moitié des membres du Conseil ".

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attire l'attention du législateur sur le danger de constituer un Conseil Municipal avec des éléments trop nombreux choisis dans la population saisonnière au détriment de la population sédentaire. Le Conseil Municipal préfère le maintien de la réglementation actuellement en vigueur avec toutefois une modification dans le sens proposé par M. PALMERO en ce qui concerne les toutes petites communes ne dépassant pas 100 habitants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DES ROBERTS

M le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la situation de la ferme NICOLAS, située au quartier des Roberts, qui n'est toujours pas desservie par un chemin carrossable, bien qu'elle soit habitée en permanence.

Malgré les difficultés pour trouver une solution à ce problème, le Conseil Municipal décide de désenclaver la ferme en question, et charge le Service de l'Equipement et du Logement de l'étude du projet de la direction des travaux et du règlement des dépenses correspondantes.

REPOSE A LA LETTRE DE MONSIEUR LE PREFET AU SUJET DES TUERIES PARTICULIERES.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Préfet et de l'arrêté prévu en application de la loi du 8 juillet 1965, relative à l'abattage des animaux destinés à l'alimentation humaine.

Il attire l'attention du Conseil sur les consignes de cet arrêté: suppression des tueries particulières, alors que le département des Alpes-Maritimes ne possède qu'un seul abattoir public inscrit au plan d'équipement.

- Cui, l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal
- considérant que les deux tueries particulières sises à Guillaumes présentent les garanties jugées suffisantes par le service d'Hygiène.
 - considérant que la fermeture de ces établissements générerait non seulement les bouchers, mais aussi les consommateurs, et les petits éleveurs, nombreux, de la commune et du canton.
 - considérant l'inopportunité flagrante de ces fermetures en période d'inflation et en période de restriction énergétique,
 - considérant que ces fermetures seraient contraire à ce qu'il est convenu d'appeler la politique de la montagne.

Le Conseil Municipal, s'oppose à l'arrêté en question, et demande à Monsieur le Préfet de prévoir des dérogations en attendant que le législateur fasse preuve d'une imagination créatrice plus conforme aux intérêts de promotion de la montagne.

SECURITE DES PISTES à VALBERG - SAISON 72 - 73.-

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un avis de participation aux frais occasionnés par le service de sécurité des pistes à Valberg pour la saison 72 -73.

Cette somme s'élève à un montant de 2 071 frs?

Le Maire propose d'accepter cette contribution qui sera versée à la Commune de Péone laquelle durant cette saison, a assuré le service de sécurité des pistes.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal approuve le décompte définitif des travaux qui s'élève à la somme de 253.488,06 F représentant un dépassement de 3.488,06 F sur les travaux prévus à l'origine.

CREATION D'UNE TAXE

Il s'agit du service de l'eau dans le cas où une coupure d'eau a été rendue nécessaire par défaut de paiement en temps opportun.

La remise en service du service de l'eau pour les propriétaires intéressés sera assujéti à une taxe forfaitaire de 100 frs représentant les frais de main d'oeuvre et de déplacement.

SERVICE COMMUNAL GUILLAUMES - BOUCHANIERES

Subvention allouée par la Commune à Monsieur RICCI transporteur pour l'année 73 - 74 : 1.560 frs.

TRAVAUX COMMUNAUX

AMENAGEMENT D'UN PLATEAU D'EDUCATION PHYSIQUE - CATEGORIE A

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise MARTIN et ses filiales de NICE, durant le mois d'octobre.

Conduits rapidement avant la mauvaise saison, ils sont actuellement terminés, à l'exception des délimitations et marquage des jeux sur le terrain par bandes de peintures, lesquelles seront exécutées seulement au printemps.

L'installation ci-dessus comprend, une aire bitumée et clôturée qui, pourra être utilisée avec les aménagements amovibles, convenant soit comme terrain de tennis, soit comme terrain de basket. Elle comprend également, la mise en place d'un mât à grimper et d'une fosse de réception pouvant permettre à la fois le saut en hauteur et le saut en longueur sur une piste latérale.

REMISE EN ETAT DE LA VOIE COMMUNALE DES ANSEIGUES ET DU MENUYER à BOUCHANIERES.

Dans notre dernier numéro de la Tribune, nous signalions la réalisation d'une première tranche de ces travaux, exécutée au mois de septembre. Depuis, les autorisations préfectorales étant parvenues, la deuxième tranche a été exécutée durant la première quinzaine de novembre, de ce fait, le chemin des Anseigues est actuellement empierré et goudronné, depuis son origine sur le C D 75 au lieu-dit " La Lèche" jusqu'à la plate-forme de retournement terminant cette voie au hameau des Anseigues.

Au cas où un reliquat de crédit apparaîtrait, lors de la production du décompte définitif celui-ci serait utilisé à la remise en état des bretelles dépendant de cette voie. Ajoutons que cette voie répondant à présent aux normes de déneigement exigées par le Service de l'Equipement; pourra être déneigée rationnellement à chaque chute de neige, une demande dans ce sens a été faite auprès des services de l'Equipement de Guillaumes pour la saison hivernale 1974-1975.

=====

R.G.

LA LIAISON ROUTIERE GUILLAUMES - BARCELONNETTE

Notre dernière saison estivale a été marquée par la limitation de la circulation entre Uvernet et Bayasse pour les véhicules dépassant 2 tonnes 1/2.

En conséquence, la fréquentation des petits véhicules a été quand même diminuée et celle des cars de tourisme a été réduite à néant. Ce grave préjudice a été fortement ressenti dans l'économie de la vallée, qui a provoqué de véhémentes protestations à tous les niveaux.

Jusqu'ici le problème du col de la Cayolle se limitait malheureusement à la date de son ouverture après la saison hivernale. C'était évidemment une vue trop étroite de cette question importante et même vitale pour la haute vallée du Var.

Cette année, pour prévenir, un retard à cette ouverture, parfois retardée antérieurement par l'absence de synchronisation entre les services des routes des deux départements limitrophes, il avait été décidé que le déneigement serait effectué sous la responsabilité de la subdivision de Guillaumes. Effectivement, et nous devons en remercier le service en entier responsable, les deux voies d'accès au col furent ouvertes cette année dès le début du mois de mai.

Malheureusement, l'étonnement fut grand ensuite quand il apparut que la route était interdite aux véhicules dépassant 2 tonnes 1/2 en raison de l'insuffisance d'un ouvrage provisoire situé au P.K 24,7 dans la Commune d'Uvernet. C'est pourquoi, durant toute la saison estivale les autocars d'excursion comme la ligne Nice-Briançon furent détournés au grand mécontentement d'ailleurs de nos populations. Une telle situation ne pouvait qu'inciter les élus locaux à protester auprès des autorités et des services responsables.

A l'initiative de Monsieur le Maire d'Entraunes, notre Conseiller Général, demandait au nom de tous les maires du canton une audience à Monsieur le Préfet qui a eu lieu le 2 août. Au cours de celle-ci, le Préfet donna l'assurance qu'il comprenait fort bien nos soucis qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour y apporter remède.

A l'initiative de notre Conseiller Général, une autre réunion eu lieu le 20 août au refuge du Col de la Cayolle qui groupait tous les élus locaux intéressés par cette liaison routière. Parmi eux, il était intéressant de noter la présence des Maires d'Uvernet -Pra Loup et de Barcelonnette. Un autre fait important fut l'unanimité de cette assistance pour décider la création d'un Comité de Coordination pour la défense de cette route et pour réclamer impérieusement, non seulement le rétablissement rapide du trafic au P K 24,7 mais aussi pour demander la mise en place, en vue de rattraper un retard de 40 ans, d'un véritable plan de rénovation sur la section routière des Alpes de Haute Provence entre Uvernet et le Col de la Cayolle. Ces deux décisions sont très importantes car elles sont en opposition formelle avec l'idée reçue jusqu'ici que le Département des Alpes de Haute Provence n'avait pas le désir de favoriser la route des Grandes Alpes sur la section comprise entre Barcelonnette et le col de la Cayolle. La prise de position nette et catégorique des élus locaux de ce département s'inscrit en faux contre cette opinion et par conséquent, autorise la perspective d'un pronostic optimisme sur l'avenir de cette liaison routière jusqu'ici par trop délaissée.

Le Maire de Guillaumes recevait le 11 octobre, la lettre suivante de Monsieur le Préfet que nous reproduisons volontiers dans cet article car elle constitue une mise au point précise du problème qui nous intéresse et nous donne l'assurance du concours efficace de notre Administration de Tutelle.

Lette de Monsieur le Préfet.

" Monsieur le Maire,

Le 3 septembre dernier, je vous ai fait part du résultat de mes interventions auprès de M. le Préfet des Alpes de Haute Provence pour le rétablissement de la circulation pour tous les véhicules sur le C.D. 2202 (ex R.N 202) dite route du col de la Cayolle.

Mon collègue vient de me préciser que la commission départementale a, sur sa proposition, décidé, le 23 septembre 1974, au vu des travaux imprévus et urgents, d'entreprendre immédiatement le remplacement de l'ouvrage provisoire, sur cet itinéraire, réalisé l'an passé au P.K. 24,7 par un ouvrage définitif.

Cette décision permettra de supprimer, dès la fin des travaux, la limitation de charge à 2,5 tonnes qui a dû être imposée par ses soins durant la dernière saison estivale sur le C.D. 2202. Mon collègue m'a indiqué que cette décision, compte-tenu des conditions climatiques dans cette région, implique l'interdiction totale de circulation pendant la durée des travaux, c'est-à-dire pendant un mois et demi à partir du 30 septembre.

En conséquence, M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence a pris, le 20 septembre 1974, un arrêté interdisant, à compter du 30 septembre et jusqu'au 15 novembre 1974 inclus, la circulation des véhicules de tous genres et des piétons sur la portion de la route du Col de la Cayolle sise sur le territoire de la commune d'UVERNET entre le P.K 24 et 24,300. Cet arrêté stipule que les troupeaux transhumants devront emprunter le C.D. 9 :

- par le col de Fours à destination du Super Sauze,
- par la Moutière à destination de Jausiers.

Je vous précise qu'une fois cet ouvrage reconstruit, les travaux de confortement sur le reste de l'itinéraire, qui demeurent prévus pour le printemps 1975, pourront s'effectuer, sauf imprévu, sans qu'il soit nécessaire d'interdire totalement la circulation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Signé Pierre LAMBERTIN "

Depuis lors, ces promesses ont vu un commencement de réalisation puisque effectivement la circulation du P.K 24,7 a été rétablie normalement dès la fin des travaux, le 15 Novembre.

Nous espérons que, conformément à la promesse qui a été faite à Monsieur le Préfet, les travaux de confortement pourront s'effectuer au printemps 75. Nous espérons donc et surtout que le programme de rénovation demandé par le Comité de Coordination des élus locaux voit le jour et à ce sujet, il serait souhaitable que les deux départements intéressés prévoient un effort financier échelonné en vue d'affecter à cette liaison routière des crédits départementaux réservés pour les anciennes routes nationales. Nous espérons aussi que l'Etat par l'intermédiaire du Commissariat au Tourisme déjà sollicité par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes accepte de prendre une participation dans ce programme et enfin nous espérons que nos élus parlementaires parviendront peut-être à obtenir une participation de la région Provence-Côte d'Azur à cette liaison interdépartementale qui rentre bien dans le cadre des attributions propres à l'échelon régional.

LA FOIRE-CONCOURS DE GUILLAUMES

Cette foire-concours a eu lieu pour la sixième fois consécutive à Guillaumes le 9 octobre en même temps que notre foire communale traditionnelle.

Organisée par un comité présidé par M. Jules GRAILLE, cette manifestation a pratiquement groupé tous les éleveurs et agriculteurs du canton de Guillaumes. On notait la présence du Conseiller Général et des Maires du canton tandis que les services techniques départementaux étaient largement représentés.

Nous ne croyons pas utile de publier le long palmarès de ce concours que la presse que la presse quotidienne a déjà rapporté mais nous tenons à féliciter les organisateurs de cette journée et à remercier les organismes qui participent financièrement au déroulement de cette foire-concours.

.....
.....
.....
.....

LE VOYAGE A MAJORQUE ORGANISE PAR LA MUTUALITE AGRICOLE

Nous avons reçu une relation de ce voyage grâce à Monsieur PAYAN, Maire d'Entraunes qui a participé à cette heureuse initiative prise par la Mutualité Agricole, au sujet de laquelle nous tenons à adresser nos compliments à Madame ROUX qui dirige les services sociaux de la Mutualité et à Mademoiselle THIERRY, Assistante Sociale à Guillaumes.

30 retraités du Canton de Guillaumes ont passé dix jours merveilleux à Palma de Majorque et ont constitué leur Amicale.

Grâce à la sollicitude de la Mutualité Agricole des Alpes-Maritimes et au dévouement de Mademoiselle THIERRY, Assistante Sociale du Canton, tous et toutes garderont de ce voyage enrichissant un excellent souvenir.

Préalablement, Mademoiselle THIERRY se déplaçait, début septembre dans chaque village du canton pour informer les populations de ce projet qui est une innovation, combien heureuse, dans notre haute montagne elle recueillit les inscriptions puis adressa à chacun une documentation fort complète sur le voyage aux îles Baléares ; de plus, elle accomplit en un temps record les formalités concernant l'établissement des passeports individuels.

Donc, tout ce monde du 3ème âge se retrouvait mercredi 2 octobre à l'aéroport de Nice-Côte d'Azur dans la joie et l'allégresse. Etaient venus saluer les " montagnards touristes " et leur souhaiter un bon séjour : M. MOUTON, Directeur de la Mutualité Agricole, Mme ROUX Assistante Sociale, tandis que M. CLEMENT, directeur de l'agence de tourisme " CONTOURS " accompagnait les passagers jusqu'à Palma où avec Melle THIERRY, il organisa les loisirs... avec quel succès !

A 10 h 30, le Boeing 727, de la Cie Ibéria, décollait, survolant successivement Monaco-Villefranche-Contes - Bendejun- Levens - le sud de la Provence, l'Etang de Berre, le Golfe du Lion et la Costa Brava pendant qu'un déjeuner était servi à bord.

Escale de 40 minutes à Barcelone pour les formalités de transit, puis envol vers Palma où le Boeing atterrissait 30 minutes après, survolant vignobles - olivaiies - amandaies - cultures maraichères - moulins à vent et éoliennes.

Le logement à l'Hôtel Covi de C'an Pastilla, au bord de mer était d'un confort très apprécié et le personnel fort avenant.

Tous les participants furent frappés par le climat chaud pour la saison et par les nombreux touristes qui se baignent et se dorment sur les plages de sable fin.

Des divertissements et des excursions savamment programmes, commentés en français par les guides espagnols érudits : Cristobal et Thomas, les conduisirent successivement :

- à Palma : visite de la ville, du grand et coloré marché aux poissons et crustacés, du château de Bellver au style gothique du 14^e siècle de la cathédrale du 13^eème du vieux quartier espagnol reconstitué.
- au Barbacoa de Son Amar (révélation gastronomique et musicale)
- aux grottes Del Drach (concert classique) à Porto Cristo.
- aux usines de perles artificielles " ORQUIDEA ").
- aux expositions de l'artisanat du bois d'olivier et du travail du verre.
- à Valdemossa : le monastère désaffecté dit Palacio Rey sancho, qui abrita George Sand et Frédéric Chopin en 1838.
- à Soler (plage touristique et grands hôtels)
- aux jardins de Roxa.
- à Santa Maria : travail du cuir dans un ancien couvent.
- à Pollensa-Cala San Vicente et Formentor (pinèdes, falaises sauvages - plages dorées - danses folkloriques).
- à Paguera, sur le bateau touristique " BONANZA", vue splendide sur Palma, mer bleu azur transparente, côte richement découpée.
- aux Arènes de Palma où se déroulèrent les traditionnels combats et corrida avec les meilleurs toréadors.

Au cours de ces sorties quotidiennes, nombreuses visites des distilleries avec dégustations gratuites (sans limitation) des liqueurs des îles... et des autres... nul ne s'en priva (on en oublia casquettes et chapeaux).

Les amis de Péone, descendants de Basques Espagnols, étaient doublement heureux, ne retrouvaient-ils pas leur arrière-mère patrie ?

L'Abbé CHIFFLET, sympathique et bienveillant Curé de Beuil, le dimanche 6 octobre célébra l'office religieux en l'église de C'an Pastilla emplit de fidèles et en présence de tous les participants au voyage qui en cette occasion, lui témoignèrent leur amitié.

A noter, les belles réalisations touristiques de Majorque (réseau routier - hôtels modernes à prix abordable - cuisine variée - accueil familial) et l'effort en faveur des touristes de classe moyenne ; par exemple, les hôtels préparent un pique nique individuel pour la journée et les restaurants réservent une place fort honorable aux pique-niqueurs avec terrasse au bord de mer.

Bergers, agriculteurs, éleveurs, employés et fonctionnaires retraités sont tous revenus enthousiasmés de leur séjour à Palma de Majorque, séjour où régnèrent amitié et bonne humeur, séjour qui ouvre les horizons, qui enrichit les connaissances et qui fait retrouver avec plus de joie, vieille maison, ferme ou chalet de montagne.

Tous remercient le Directeur de la Mutualité agricole, les Assistantes Sociales et les Secrétaires pour la parfaite harmonisation de leur séjour et, en particulier, Melle THIERRY, assistante sociale du Canton pour son excellent travail d'organisation, pour sa gentillesse et son dévouement.

Que de beaux souvenirs à évoquer au cours des prochaines veillées de cet hiver ! Pour perpétuer cette amitié, les participants ont déjà créé

"L'AMICALE DES MAJORQUINS DU CANTON DE GUILLAUMES "

qui se réunira en pique-nique au Plateau de Péche, le samedi 12 juillet, on y amènera les amis ; Melle THIERRY a été élue présidente et son active collaboratrice Melle SALLA, Assistante Sociale du Canton de Villars sur Var secrétaire. Gageons que toutes deux, de concert, nous dévoileront leur projet d'un prochain voyage collectif.

Marcel PAYAN -

HISTORIQUE

Comme suite à l'historique de la Haute Vallée du Var, nous terminons dans ce numéro le chapitre CURIOSITES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES DU HAUT-VAR, par la Commune d'Entraunes et ensuite nous entamerons le chapitre ANTIQUITES CIVILES ET RELIGIEUSES DE GUILLAUMES.

ENTRAUNES

Le nom de Castel, c'est tout ce qui reste du château-fort ruiné par les Gallispan en 1747. S.A. Don Antoine de Savoie y avait été reçu avec sa suite en 1668 et son séjour avait été agrémenté de fêtes et de jeux (Arch.com?). Il y a encore la "place du tribunal". Au XVII^e siècle, Entraunes compta plusieurs familles de gentilhommes et un petit groupe de bourgeois. Leurs logis se reconnaissent à quelque ornementation. Dans la maison dite " Le Couvent " (des Trinitaires?) on remarque les moulures de plafonds, les voussures de couloirs, une porte palière chiffrée 1720, une dalle armoriée, une belle plaque de cheminée.

Sur l'éperon rocailleux des Gourrées d'où l'on découvre tout le val se profilent les restes importants de l'ancienne commanderie des chevaliers du Saint-Sépulcre, ordre hospitalier et militaire organisé par Godefroy de Bouillon en 1099, rétabli en 1496 par le pape Alexandre VI et resté dans la suite sous le haut patronage des papes. Un linteau de pierre porte la croix de l'ordre et l'inscription : " 1564, Santi Sepulcri Auxilium". Au-dessus des écuries et des caves voûtées, on discerne trois étages comportant chacun six grandes pièces des fenêtres à ogive, des portes et des clefs de voute ornementées, de petites rosaces. Une terrasse se déploie devant la façade.

Il y avait autrefois, au-dessus de la cascade d'Eglières, sur un palier du mont, le hameau d'Eglières ou Aigliero, qui comptait encore 91 habitants en 1860 : il est aujourd'hui abandonné.

L'église paroissiale N.D de la Nativité, Nostro Damo de Settembre (patron de la paroisse St-Pons) a été transformée, en 1650, par l'addition d'une abside et d'une nef nouvelles, l'ancienne nef, devenant le transept. Au cours de ces travaux, on retrouva sous un ancien autel une relique de St-Pons, avec un document attestant que " cette relique de saint Pons, patron d'Entraunes, fut placée sous l'autel par le prêtre Gilloux et les prud'hommes du pays, puis extraite par Laugier de Guillaume, prieur d'Entraunes, le 2 avril 1306 ". (Gioffredo). L'église a sept autels. Le chapelain Aillaud fit édifier l'autel des Ames du Purgatoire en 1682 ; Clément de Amicis, celui de Notre-Dame en 1727. Parmi la douzaine de grands tableaux qui décorent l'église et ses autels, nous remarquerons : Le festin chez Simon avec une splendide

essuyant avec ses cheveux les pieds du Christ, signée " J. André fecit 1655 " ; Saint Jean, saint Paul, et saint Pierre, signé " Andre de Castellane 1696 " ; Saint Louis de Savoie déployant le saint Suaire au dessus d'un autel décoré de pilastres ornés de truites (famille Truccio) ; signé " André fecit 1690 ; Les Ames du Purgatoire, avec la Sainte Vierge intercédant en leur faveur signé " André fecit 1684 " ; une Crucifixion, avec la Vierge et saint Jean ; un saint Antoine au désert, et enfin le Couronnement de Marie où figurent deux chevaliers Trinitaires, au manteau blanc marqué de la croix rouge et bleue, que l'on a pris pour des Templiers.

Vieilles statues en bois de saint Antoine et de Saint Sébastien ; un brancard Renaissance pour porter la statue de Notre-Dame en procession ; un vieil encensoir gothique ; une cloche de 1508 ; 2 torchères en fer forgé etc...

Chapelle St-Sébastien au bas du village : fresques du peintre André de Cella, sorte de retable figuré en peinture, en huit compartiments ; au centre : St Sébastien ; à droite sainte Brigitte, sainte Hélène ; à gauche, saint Roch, saint Antoine de Padoue. Au-dessus, la Crucifixion entre l'ange et la Vierge de l'Annonciation.

Chapelle de l'ancienne confrérie des Pénitents blancs, au coeur du village : un bon tableau, Vierge du Rosaire, par Joseph Loquez, 1723.

Chapelles rurales : saint Pierre, Notre-Dame de Grâce, N.D de la Nativité. En aval du village, sur un mamelon boisé de la rive gauche du Var, les hautes murailles sans toiture de la chapelle de l'ancien prieuré de St-Clément.

Hameau-paroisse d'Estenc : les deux églisettes St-Laurent et N.D de l'Assomption où l'on officie alternativement un semestre. La vieille chapelle que François Liautaud avait doté de fondations importantes s'effondrant, les uns voulaient la reconstruire sur le même emplacement, les autres désiraient l'édifier dans leur propre quartier, à la partie sud du plateau. A défaut d'accord, on bâtit les deux églisettes en 1722... Des avalanches tuèrent, à Estenc, 9 personnes en 1642 et 6 autres le 9 février 1769.

Chapellerurale de la Sainte-Trinité, près des sources du Var. Oratoire-Pilon de Notre-Dame, sur la rive gauche. On remarque à Estenc, une variété de saules nains qui ne poussent que dans les toundras sibériennes. L'été, il y a, dans la vaste pelouse où bouillonnent les nombreuses sources du Var et alentour, une flore particulière : gentiânes vigoureuses, génépi délicat, fleurettes au coloris très vif et ces énormes chardons jaunes plaqués au sol, très décoratifs avec leur verte auréole frisée de feuilles dures qu'on croirait en métal argenté. On en décore la porte de la grange, de l'étable...

Paul CANESTRIER.

L'EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale, sous le vocable de St Etienne, est située sur l'ancienne place principale de la localité dite place de l'Eglise. D'orientation générale nord-ouest-sud-est, sa façade est tournée vers l'occident. La porte, en beau noyer massif, comporte une imposte ornée d'une statuette, en bois, du patron de la paroisse. Son encadrement, en pierre noire, est surmonté d'une niche, fermée par une ferronnerie moderne, qui abrite une petite Vierge installée récemment.

L'intérieur, sur plan barlong, est couvert d'une voûte plein cintre dont les retombées s'appuient sur les voûtes transversales des chapelles latérales. (1).

Le chœur, rectangulaire, communique côté épître avec la sacristie, exigüe, logée dans la base du clocher, côté évangile avec une petite tribune d'où l'on peut assister aux offices. Le maître-autel occupe l'espace semi-circulaire de l'abside sous une voûte en cul-de-four. Dans les retraits, encadrant le chœur, des niches ornées de boiseries dorées avec, à droite, la statue de Saint Etienne, agenouillé les bras levés au ciel, dans la même attitude que sur la porte d'entrée, et à gauche, la Vierge et l'Enfant. Derrière le maître-autel, un grand tableau, le Martyre de Saint-Etienne, ni signé, ni daté (2).

Dans les chapelles latérales (de Saint Joseph et de Sainte Anne, à droite ; de saint Etienne et des Ames du Purgatoire, à gauche) rien à signaler, sinon dans cette dernière une toile, Vierge avec l'Enfant, oeuvre d'un sergent au régiment d'Auvergne, en garnison dans la ville dont le nom de guerre était Aymedieu, et qui la vendit à la communauté, en 1706, pour le prix de 118 liv. ce qui était cher.

Les vitraux modernes (3) qui ornent les fenêtres en demi-lune de ces chapelles ainsi que la grande fenêtre de la façade d'entrée au-dessus de la tribune, ont cette particularité de présenter les scènes du Nouveau Testament ou de la vie des sains dans les décors purement locaux.

-(1) Elle mesure 13 m de la porte à la grille du chœur, lui-même long de 6 m et large de 9 m, non compris les chapelles latérales d'une profondeur moyenne de 2 m 50 presque entièrement occupée par les autels.

(2) Ce sont les seuls objets que Al. Mossa a trouvé à retenir dans son carnet de route : le tableau en question lui rappelle vaguement la manière de Subleyras.

(3) Ces vitraux, signés: " Thmas Valence 1931 ", ont été installés en 1935 au cours des derniers travaux de réfection.

Ainsi voyons-nous Saint Joseph à son établi installé sur la place du village où est l'ancien pressoir ; la mère de la Vierge enseignant Marie, enfant, devant les remparts, avec le clocher émergeant des maisons, tels qu'on les voyait du champ de foire avant la démolition de la courtine sud. Dans la verrière de la façade, où est mis en scène saint Julien de Brioude, le décor est celui de la placette avec la chapelle des Pénitents, derrière celle-ci, le faite de l'ancien hôpital St-Jacques, aujourd'hui démolit et, couronnant le tout, la silhouette du vieux château.

Il nous reste à parler du chevet qui est la partie la plus ancienne de l'édifice. L'abside, demi-circulaire, construite en moyen appareil, est malheureusement enterrée à mi-hauteur dans le chemin montant vers le haut du village. Ce qui en reste visible est couvert d'un toit plat, en tuiles rouges, dont l'effet fâcheux est loin d'être diminué par la maçonnerie blanchie à la chaux sur laquelle il repose (4). Immédiatement au-dessus de ce crépi, la pierre nue est apparente et présente, sous un quart de rond, un bandeau de cannelures anguleuses en dents d'engrenage analogues à celles que Camille Enlart dit être de l'école Lombarde de Provence (5) et que nous retrouvons décorant l'abside de l'église de Puget-Théniers. Dans le mur ainsi couronné est percée une petite fenêtre ébrasée. Presque au ras du sol, par un large biseau, le diamètre de l'abside s'agrandit avant qu'elle ne disparaisse sous terre. Dans la partie enfouie se trouve, au niveau de la place voisine, un soubassement orné d'un gros tore-(6).

L'édification d'églises de style lombard dans la haute Provence et les Alpes-Maritimes ne remontant qu'au XII^e siècle c'est de cette époque, sans doute, et peut-être même du XIII^e s. que doit dater la construction de notre abside.

(4) Cet exhaussement de l'abside fut nécessité par la pose de la nouvelle charpente lors de la substitution, en 1899, du toit actuel, en tuiles plates, à l'ancien couvert de mélèzes et de tuiles creuses locales. Concurrément avec la réfection de la toiture, l'église fut remise à neuf : le carrelage refait ; la voûte qui avait souffert des infiltrations, restaurée ; les murs endommagés par le tremblement de terre qui secoua la vallée de Daluis à Entraunes, au matin du 24 février 1887, réparés et récrépis et la décoration intérieure confiée au peintre niçois Adam.

(5) Enlart, Manuel d'architecture religieuse. cf aussi : (Puig i Cadafach, le premier art roman. - R. Doré, l'Art en Provence. - Nous remercions ici M Thirion qui a consacré sa thèse à l'Ecole des Chartes à l'art roman dans les Alpes-Maritimes, de son aimable accueil et de ses bons conseils.

(6) Il nous a été donné de voir l'abside en son entier lors des travaux éditaires.

A côté de l'abside le clocher, ressemblant en cela à nombre de ceux de la montagne, d'âge incertain, consiste en une haute tour carrée coiffée d'une flèche pyramidale, le tout en moellons de taille moins régulière à gros joints. Sous la flèche deux étages avec fenêtres sur les quatre faces, séparés par des cordons toriques ; ils abritent trois cloches et l'horloge (7).

L'église fut voûtée en 1699 par ordre de Mgr de Villeneuve, évêque de Glandèves. Les chapelles latérales côté est furent ajoutées en 1714, celles du côté ouest le furent antérieurement, à une date indéterminée.

LES PRIEURS.

Les documents que nous avons pu consulter sur l'église de Guillaumes ne nous disent rien de ses prieurs avant le XVI^e siècle.

En 1585, Jean-Honoré Dominici, chanoine de la cathédrale de Fréjus, est prieur commandataire à la fois de notre église St Etienne et de N.D. d'Abuscio ; Pareillement en 1650, Antoine Lecomte, prévôt de l'évêché de Glandèves et qui devait devenir évêque de Grasse en 1682. Citons encore Louis de Guiran, qui était en 1688 prieur de Buziès lès Guillaumes. Au XVII^e et XVIII^e siècle, la tradition se continue et les deux prieurés sont le plus souvent réunis, sauf exceptions qui donnent lieu à procès devant la Cour de Castellane.

Les revenus du prieuré consistaient principalement dans le rapport de diverses terres cultivables et prés auquel s'ajoutaient certains services. C'est ainsi que dans le dénombrement des biens attachés à ce bénéfice, établi le 8 mars 1540 par Me Remusat, notaire à Glandèves, nous relevons outre 3 florins et 25 coupes de vin provenant de droits divers, treizin, droit de prélation, censives et services, 5 prés estimés à 31 hommes de pré, 9 terres emblavées donnant 33 setiers 2 émines, et 3 quartellettes de grains, une maison claustrale entourée de jardin et vignes et 1 moulin sur le Riou de Buyei. D'un mémoire des revenus du prieuré adressé en 1760 au sénateur Trinquier nous retiendrons que, déduction faite du paiement du curé, des deux secondaires et des clercs, des frais d'entretien des ornements etc... il restait au prieur 544 livres de revenu. Enfin l'ensemble des biens fonciers dépendant du prieuré de Guillaumes, dispersés aux enchères, lors de la vente des biens nationaux à la Révolution, produisit une somme totale de 21.175 livres.

(7) Les archives municipales de Guillaumes nous apprennent que dans la première moitié du XVII^e siècle, un forgeron " habile et intelligent " était chargé de l'entretien de " l'orologe ". En 1786, les Guillaumoises firent ajouter à la sonnerie des heures, qui existait, celle des demies. Par précaution, la même année, ils firent peindre sur le mur sud de l'église un cadran solaire avec la devise : " Me lumen vos umbra regit ". Une de ces horloges silencieuses existe aussi sur la façade d'une maison voisine datée de 1881 elle donne ce conseil : " Dum tempus habemus operemus bonum ".

L'EGLISE APRES LA REVOLUTION.

Le 11 juillet 1790, par une nouvelle délibération qui devançait d'un jour la date de parution de la nouvelle Constitution civile du clergé, supprimant, entre autres, l'évêché de Glandèves dont Guillaumes avait toujours fait partie jusque-là, le Conseil de la communauté demande que la paroisse fût admise à conserver les usages et privilèges de l'Eglise gallicane et que soient réservés les biens et revenus de l'évêché supprimé.

Mais bientôt, en novembre 1793, le curé et les deux vicaires émigrent, fuyant les sévices du citoyen Trophime Lafont, commandant le 2^o bataillon de la Lozère.

Le 5 thermidor an I les troupes républicaines prennent possession de l'église, y construisent des fours, transforment le reste en magasins et, pour la commodité des distributions du pain, pratiquent une ouverture dans le mur tandis que la toiture est percée pour donner passage aux cheminées. C'est ainsi que deux autels furent détruits, celui dédié à Saint Antoine et un autre " de l'ordre corinthien à colonnes toreses garnies de pampres... estimé en 1810 à plus de 600 francs". Le 13 floréal an II, on enlève les cloches que l'on transporte à Roquesteron, mais personne ne veut se charger d'abattre la croix du clocher, l'entreprise étant jugée dangereuse.

Le calme revenu, on s'employa à panser les plaies de l'église. Le 25 floréal an XI, le Conseil Municipal fait établir un devis estimatif des réparations à exécuter qui ne s'élève qu'à la modeste somme de 368 F. Mais en l'an XIII, tout restait à faire, les dépenses prévues à cet effet dans le budget de l'an XII n'ayant pas été approuvées par le Préfet. L'état de délabrement de la paroissiale ne cessait d'empirer et le culte ne pouvait plus s'y célébrer d'une façon décente. En vue des gros frais qui allaient leur incomber, le cardinal Caprara, vice-légat, autorise les marguilliers, par ses décrets des 15 août 1805 et 8 mars 1808, à ne faire dire que quatre messes par an pour remplacer toutes celles de fondation et à utiliser le revenu annuel, ainsi disponible, à la réparation de l'église. Commencés, enfin, en 1810, sous la direction de l'architecte-maçon Jérôme Lombardini, les travaux, pour lesquels on avait utilisé des matériaux provenant de la démolition du corps de garde de la Porte de France ou Pourtal de mitan, prirent fin au commencement de 1811. Les frais s'élevaient à 7.000 francs encore que les habitants aient fourni la main d'oeuvre.

L'église fut consacrée par Mgr Colonna d'Istr., le 8 septembre 1816. le procès-verbal scellé de son cachet de cire rouge.

(à suivre)

NAISSANCES

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance à Cagnes s/ Mer de Stéphanie, fille de Monsieur et Madame Louis RANCUREL et petite-fille de Monsieur et Madame Charles RANCUREL, Transporteur à Cagnes, et originaire de Guillaumes.

A Nice, est née Anne, fille de Madame FERLY, née LIAUTAUD, originaire d'Entraunes et de M. Léon FERLY.

A Valberg, on a appris avec plaisir la naissance de Carole BAUDIN, fille de Monsieur et Madame Wilfrid BAUDIN et petite-fille de Monsieur et Madame Ernest LUCARINI.

Les meilleurs voeux de prospérité aux nouveaux nés ainsi que nos compliments aux parents et grands-parents.

MARIAGES

A Guillaumes, a eu lieu le mariage de Monsieur Félix CLARY, Entrepreneur à Péone avec Mademoiselle Raymonde RANCUREL, originaire de St-Brès.

Les mariés ont été unis à la mairie, par le Maire, le Docteur DURANDY tandis que la cérémonie religieuse a eu lieu dans la chapelle de St Brès où Monsieur l'Abbé DULIEUX a célébré cet office.

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Marie Claire DENOY fille de Monsieur DENOY, Directeur du Domaine du Merle et locataire des pâturages communaux de Villeplane.

La jeune mariée a été unie à Monsieur Eric DASSONVILLE le 26 octobre en l'église de Grans dans les Bouches du Rhône.

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage célébré à Nice le 7 novembre de Martine DAL ZOTTO avec Irénée LASTELLE.

Rappelons que la jeune mariée est la fille de Monsieur Hubert DAL ZOTTO, Directeur de l'Equipement de la Subdivision de Guillaumes.

Le 26 octobre, on t été unis à Péone, Chantal BAUDIN, avec Jean-Jacques MULLER.

Rappelons que la jeune mariée est la fille de Monsieur Paul BAUDIN et la nièce de Monsieur CLARY Désiré tandis que le jeune marié est agent de la Gendarmerie Mobile à Antibes.

Le 9 novembre, ont été unis à Péone, Evelyne BELLIEUD avec Raymond LEBRUN.

Rappelons que la jeune mariée est la fille de Monsieur et Madame Albert BELLIEUD et la petite-fille de Madame BELLIEUD Marie, Secrétaire de Mairie à Péone.

Le mariage à Antibes, a été célébré le 9 novembre le mariage de Jean-Pierre CONIL, fils de Monsieur et Madame Elie CONIL, domiciliés à Villeneuve d'Entraunes avec Mademoiselle Mireille CLAUDE.

A Daluis, nous avons appris avec plaisir le mariage de Michèle MASSENA avec Alain SEVERAC.

Le mariage a été célébré le 11 septembre à Coaraze.

Rappelons que la jeune mariée est la fille de Madame Charles MASSENA et de notre ami regretté Charles MASSENA, Ancien Maire de Daluis.

A tous ces jeunes couples, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Jean-Paul RAVEL, Instituteur et Secrétaire de l'Association, Sports et Loisirs de Guillaumes, avec Marie-Laure GRAILLE, Institutrice.

Le mariage sera célébré à St Paul de Vence le 23 décembre.

Rappelons que le futur marié est le fils de Monsieur et Madame Jules Jean RAVEL, Ancien Maire et Conseiller Général de Guillaumes et la future mariée la fille de Monsieur et Madame Louis GRAILLE, Maire de Châteauneuf d'Entraunes.

A ces futurs époux, tous nos meilleurs vœux de bonheur.

D E C E S

C'est avec peine que nous avons appris à Entrevaux, le décès de Monsieur Louis FILEPPO, du hameau des Points, à l'âge de 70 ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Guillaumes le 26 novembre, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à son épouse et à ses enfants, l'expression de nos vives condoléances.

Nous avons appris avec regret le décès de Monsieur Maurice COUTANT, ancien hôtelier à Valberg, survenu à Nice le 17 Octobre.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Nucourt dans le Val d'Oise.

A sa veuve, et à sa fille Madame Pierre GUILLEMARD, nous exprimons nos très sincères condoléances.

Le 1er novembre, Madame Veuve Julien AGNELY s'est éteinte à la suite d'une longue maladie dans sa famille, à Tonneins, dans le Lot et Garonne.

La défunte était la veuve du Docteur AGNELY, Ancien Maire et Conseiller Général du Canton de Guillaumes.

A ses filles, Mesdames Louise NICOLAS et Paule SALESSES, la Tribune de Guillaumes adresse ses très sincères condoléances.

De Nice, nous est parvenue la nouvelle du décès de Madame Veuve Marie MAGALON née DURANDY.

Originnaire de Guillaumes, la défunte, Veuve de Guerre y avait vécu de nombreuses années et y avait élevé sa famille. Elle s'était retirée à Nice au milieu de ses enfants.

Madame MAGALON âgée de 99 ans, était la doyenne de Guillaumes.

Ses obsèques ont eu lieu à Levens.

Nous adressons à ses fils, Joseph et Jules, à sa fille, à ses petits enfants, l'expression de nos sincères condoléances.

A Daluis, le 5 octobre Monsieur Jean BERTHON est décédé subitement à l'âge de 53 ans.

A sa soeur, Jeannette BERTHON et à son frère Maurice BERTHON, nous exprimons nos très sincères condoléances.

A Valberg, le 4 novembre, s'est éteint à son domicile, Monsieur Marius BIENVENU, à la suite d'une longue maladie.

Avec son épouse, le défunt avait fondé une nombreuse et solide famille, à laquelle nous tenons à témoigner toute notre sympathie devant cette épreuve cruelle.

D E P A R T

Notre ami, Monsieur Hubert DAL-ZOTTO, Directeur de la Subdivision de Guillaumes, ayant été muté à l'Escarène, nous avons le regret d'enregistrer son départ.

Nommé à Guillaumes en 1970, durant les quatre années où il a exercé les fonctions difficiles qui étaient à sa charge, nous avons eu maintes fois, l'occasion d'apprécier sa gentillesse et son efficacité.

Nous savons que ce départ correspond à son désir et ceci pour des raisons d'ordre familial, c'est pourquoi nous nous réjouissons pour lui de sa nouvelle affectation.

Le Conseil Municipal de Guillaumes a tenu à lui rendre l'hommage de sa gratitude en le recevant samedi 16 novembre à Bouchanières, autour d'une table bien garnie par les soins de Madame Elie ROUBIN.

Au cours de ce repas, il nous a affirmé qu'il regrettait de nous quitter et qu'il ne manquerait pas de venir nous voir pour satisfaire son attachement à notre pays.

C'est bien volontiers que la Tribune de Guillaumes lui adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle étape dans sa situation professionnelle.

R E T R A I T E S

C'est avec regret que nous avons vu se fermer le commerce de Monsieur et Madame BAUDIN, sur la place de l'Eglise.

Fixé à Guillaumes depuis fort longtemps d'abord sur la place de Provence, Monsieur BAUDIN avait transféré son commerce où il se trouve actuellement.

Son accueil aimable et agréable comme celui de son épouse, accompagne cette fermeture de bien des regrets, de la clientèle certainement et de plus, ce commerce avec son aspect d'autrefois, manquera à Guillaumes à tous ceux et ils sont nombreux qui apprécient les temps anciens.

Nous souhaitons à Monsieur et Madame BAUDIN, une longue et heureuse retraite bien méritée.

Nous apprenons, par anticipation, la prochaine mise à la retraite de Monsieur FOLLIOT, notre receveur des P.T.T.

Nommé à Guillaumes en 1964, il a exercé ses fonctions avec compétence, autorité et au mieux des intérêts de tous les usagers de la poste.

Son départ qui aura lieu le 15 décembre sera regretté par tout le monde. Mais cependant, nous sommes heureux que son attachement à Guillaumes l'ait incité à continuer à y résider. D'ailleurs, son épouse Madame FOLLIOT continue ses fonctions dans le Service.

Nous lui adressons volontiers nos meilleurs vœux de bonne santé au long d'une heureuse retraite.

B I E N V E N U E

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de Monsieur Edouard GHIGO, au poste laissé vacant par le départ de Monsieur DAL-ZOTTO.

Ce dernier était affecté jusqu'ici dans la Lozère, à St Enimie.

Il arrive chez nous précédé de la meilleure réputation et accompagné de sa famille qui comprend Madame GHIGO et trois enfants.

Originaire de Roquebillière, il connaît parfaitement les problèmes qui lui seront posés demain à Guillaumes, secteur de montagne et nous sommes certains qu'il remplira ses fonctions à la satisfaction générale.

Nous lui souhaitons de se plaire chez nous afin qu'il soit à même de prendre notre subdivision pour une période suffisamment longue.

C'est avec plaisir que nous avons appris l'installation à Valberg, d'un jeune couple de médecins, Monsieur et Madame GIRAUD, affectés par Monsieur le Préfet en qualité de médecins cantonaux pour la circonscription Beuil - Valberg-Péone.

Le cabinet médical à Valberg est installé chalet " LA SOUSTA ".

En ce qui concerne la circonscription de Guillaumes et de la vallée, le service est actuellement assuré par le Docteur GIRAUD en attendant qu'une nomination puisse intervenir, ce que nous souhaitons vivement.

Nous souhaitons à ces jeunes médecins une bonne réussite conforme à leurs vœux afin d'assurer la continuité de leur exercice professionnel.

Nous sommes heureux d'apprendre que la société du GRAND-HOTEL de Valberg, dont Monsieur CASANOVA est le Président Directeur Général vient d'avoir recours au service de Monsieur André PINKHASSER en qualité de Directeur-Gérant de cet établissement.

Ce choix coïncide avec des aménagements importants qui viennent d'être effectués dans cet hôtel et dont nous nous réjouissons.

NOMINATION

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de notre ami, Monsieur Sylvain FILEPPO, au poste de Professeur de Mécanique Appliquée, à Jarny (Meurthe et Moselle).

CONCOURS

C'est avec plaisir que nous avons appris la réussite de Mademoiselle Hélène TOCHE, au concours de stagiaire pour devenir professeur de C.E.G.

UNE ETUDE HISTORIQUE SUR GUILLAUMES

Nous avons reçu une lettre d'envoi de Mademoiselle Claudine MAUREL pour faire don à la mairie de Guillaumes, d'un important travail qu'elle a réalisé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nice.

Il s'agit d'une thèse de doctorat en droit comportant trois tomes et dont le titre est :

" La vie à Guillaumes pendant la Révolution et l'Empire ".

Nous sommes très heureux de l'intérêt que certains étudiants portent à notre commune et nous tenons à adresser à Mademoiselle MAUREL, nos meilleurs compliments et félicitations ainsi que nos remerciements.

Nous lui demanderons aussi l'autorisation de publier certains passages dans la Tribune de Guillaumes, le cas échéant.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS -

C'est avec regret que nous apprenons le prochain départ du Colonel BRUNETON, Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Nous n'oublions pas que c'est sous sa direction que le département des Alpes-Maritimes a mis en place l'ensemble de ces centres de secours dont celui de Guillaumes.

Notre Commune n'a eu qu'à se louer de la collaboration avec ce haut fonctionnaire et nous espérons qu'avant son départ définitif nous trouverons l'occasion de l'inviter à Guillaumes pour lui exprimer de vive voix, nos meilleurs sentiments aussi bien de la part du Conseil Municipal que de la part du centre de Secours.

DERNIERE MINUTE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès survenu à Nice le 4 décembre de Madame SIMON née Andrée BRUN, à l'âge de 40 ans.

La défunte, avait résidé pendant longtemps à Guillaumes, avec ses parents.

A son époux, à ses enfants, à toutes les personnes touchées par ce deuil, nous adressons nos condoléances très émues.

N° 50 - DECEMBRE 1974

Abonnement : 10 frs

Perception de GUILLAUMES
C C P MARSEILLE 9040-18

Paraissant au cours du premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre.

LA PRESSE

